

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 29 DEC. 2025

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Patrick CATHELAIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », chargé de restauration conservation et instruction urbanisme à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Finistère – Quimper de la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Christelle GARRAT, ingénierie des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », adjointe au chef de service maintenance et architecture à la direction de l'architecture, la maintenance et les jardins du musée du Louvre ;

Monsieur Samy MEBTOUL, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments et matériels techniques », service de la documentation aux Manufactures nationales – Mobilier national & Sèvres ;

Madame Anaïs TAULLEE, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », chargée du suivi de la maintenance et des travaux, aux musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et Blérancourt.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Christelle GARRAT, ingénierie des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », adjointe au chef de service maintenance et architecture à la direction de l'architecture, la maintenance et les jardins du musée du Louvre.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 DEC. 2025

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie


Aude de MARTIN de VIVIES